



AR PREFECTURE

016-200054047-20171009-2017\_10\_09\_16-DE  
Reçu le 19/10/2017

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières (F.I.P.H.F.P...) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales.

Après consultation du Comité technique sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli par notre commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2017 le contrat d'apprentissage suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
<i>Techniques (espaces verts)</i>	<i>Brevet Professionnel Agricole Travaux des Aménagements Paysagers</i>	<i>2 ans (du 04/09/2017 au 31/08/2019)</i>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Adopte la proposition de Monsieur Le Maire,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 12 octobre 2017



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

